



**HAL**  
open science

## Une sculpture du XVe siècle et son contrat : le "Pas de l'ange" à la Trinité de Fécamp.

Jean-Marie Guillouet

### ► To cite this version:

Jean-Marie Guillouet. Une sculpture du XVe siècle et son contrat : le "Pas de l'ange" à la Trinité de Fécamp.. Bibliothèque de l'École des chartes, 2004, janv-juin 2004 (162), pp.133-161. halshs-00557713

**HAL Id: halshs-00557713**

**<https://shs.hal.science/halshs-00557713v1>**

Submitted on 19 Jan 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BIBLIOTHÈQUE  
DE L'ÉCOLE  
DES CHARTES

---

TOME 162

PREMIÈRE LIVRAISON

janvier-juin 2004

*Publiée avec le concours  
du Centre national de la Recherche scientifique*

---

PARIS • GENÈVE  
LIBRAIRIE DROZ

2004

ISSN 0373-6237

UNE SCULPTURE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
ET SON CONTRAT

LE « PAS DE L'ANGE »  
À LA TRINITÉ DE FÉCAMP

par  
JEAN-MARIE GUILLOUËT

En dépit d'un renouveau récent dans l'étude et la publication des sources comptables en histoire de l'art médiéval, relativement peu de documents sont aujourd'hui disponibles qui permettent de comprendre les mécanismes précis de la commande artistique à la fin du Moyen Âge. À ce titre, le cas du groupe sculpté dit du « Pas de l'ange », à la Trinité de Fécamp, est exemplaire de l'éclairage apporté par la documentation sur une œuvre, sa genèse et les modalités de son exécution.

En 1878, dans une communication présentée à la Commission des antiquités de Seine-Inférieure, Charles de Beaurepaire signalait l'existence d'une source d'archives documentant les conditions de la commande et de la réalisation de l'édicule sculpté du Pas de l'ange, parfois appelé aussi « Pas au pèlerin », petit monument en pierre situé dans le bras sud du transept de l'église abbatiale de Fécamp et conservant, aujourd'hui encore, l'une des reliques de l'abbaye, dite elle-même du Pas de l'ange (fig. 1) <sup>1</sup>. L'auteur présentait cette source comme étant constituée de deux actes. Le premier, non daté, identifié à un « devis » établi par les moines de Fécamp, précisait la nature des travaux et récapitulait leurs exigences ; le second, daté du 12 octobre 1420, fut reconnu comme étant le contrat finalement passé entre l'abbaye et l'artiste retenu pour le chantier. C. de Beaurepaire renvoyait pour ces documents, sans indication plus précise, aux « cartons de Fécamp, aux archives départementales » <sup>2</sup>.

L'intérêt de ces textes justifiait que l'on tentât d'en retrouver la source, dont la localisation était, semblait-il, assurée, et d'en proposer une étude approfondie.

1. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. 4, 1876-1878, p. 82-91.

2. Alexandre Lepout, *Notice historique et descriptive de l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp*, Fécamp, 1879, p. 155, n. 2.

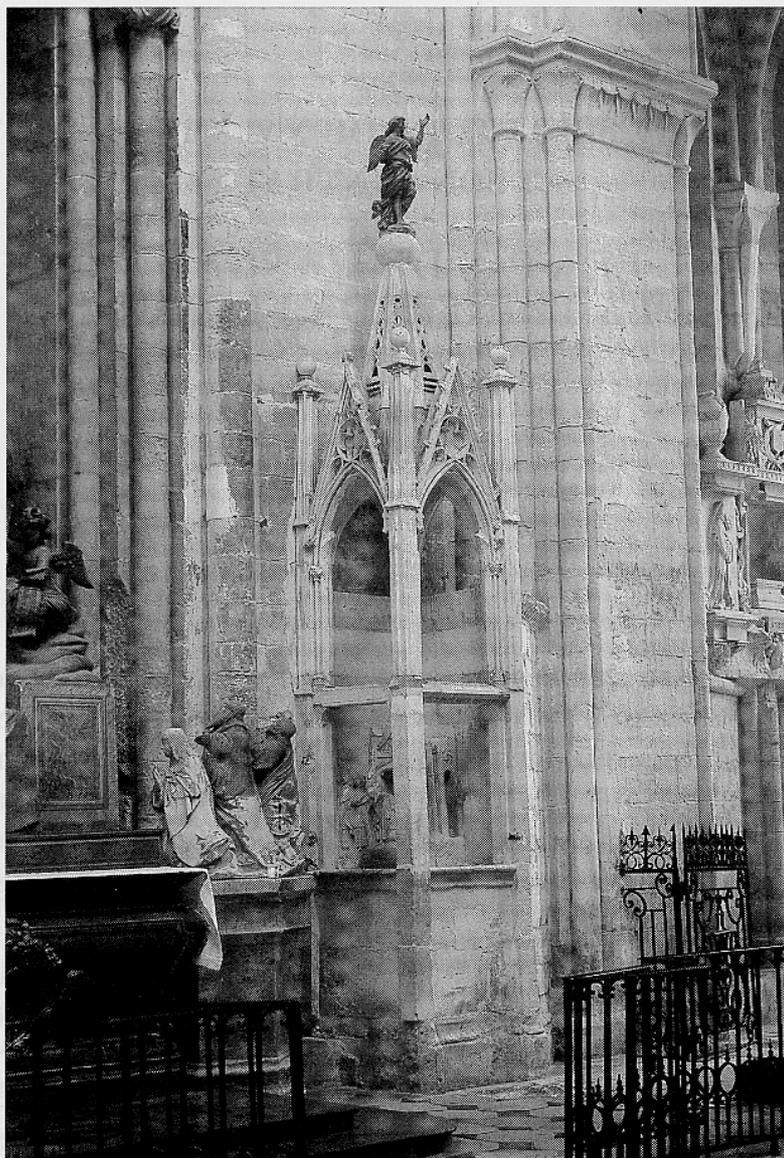


FIG. n° 1. — Trinité de Fécamp : bras sud du transept, mur est,  
reliquaire du Pas de l'ange.

(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

die. Les 2238 articles du fonds de l'abbaye de Fécamp forment la sous-série 7 H des Archives départementales de Seine-Maritime. Dans cette imposante masse d'archives, nombre de cartons concernent la gestion de la mense abbatiale ou de la mense conventuelle et sont pour la plupart de l'époque moderne. C'est sous la cote 7 H 2191 qu'est aujourd'hui conservé le texte signalé par C. de Beaurepaire<sup>3</sup>. Contrairement à ce que laissait croire sa communication de 1878, il ne

3. Il est édité dans l'annexe ci-après. Les très nombreuses confusions de l'inventaire numérique de la série H des Archives départementales de Seine-Maritime, publié par Jules-Joseph Vernier en 1921, rendent son utilisation des plus incertaines. L'article 7 H 2191 y est ainsi décrit : « Offices claustraux. Aumônier. Papier terrier du fief de l'Épinay situé à Saint-Valery de Fécamp [...] 1671. 1 reg. papier, 104 feuillets (en mauvais état) — Anc. terriers n° 298 » ; le descriptif n'a plus rien à voir avec la composition actuelle du carton, qui contient, outre le document ici étudié, de

s'agit pas de deux documents distincts, mais d'une copie sur papier, réalisée au xv<sup>e</sup> siècle, rassemblant la teneur de deux actes bien différents.

Le terme de devis employé par l'érudit pour le premier d'entre eux, repris du texte ancien, est aujourd'hui impropre : ne comportant aucune évaluation de prix, il serait plus justement qualifié de prix-fait. La suite, au contraire, est bien un double du contrat final passé entre les religieux et le maître-maçon Alexandre de Berneval : les deux parties se mettent d'accord devant le bailli de Fécamp, le 12 octobre 1420, sur les termes de la commande, de la livraison et du paiement de l'œuvre pour le 29 septembre 1421. La copie, établie à la hâte comme l'indique une erreur du scribe qui, au cinquième paragraphe, commence par reprendre les premiers mots du paragraphe précédent avant de les rayer, ne paraît pas avoir eu de fonction juridique réelle. Réalisée à partir des documents ayant servi à la passation du marché, elle était manifestement destinée à être conservée par les maîtres d'ouvrage.

1. *Le reliquaire dans l'histoire de l'abbaye.* — Afin de bien comprendre la commande d'un nouveau reliquaire, il convient de revenir à la fondation de l'édifice actuel et à ses origines, à la frontière de l'histoire et de la légende. Près du monastère féminin fondé par le seigneur franc Waningue vers le milieu du vii<sup>e</sup> siècle et détruit par les Normands deux siècles plus tard<sup>4</sup>, Guillaume Longue-Épée (927-942) fonda et reconstruisit une chapelle aux alentours de 940. Alors que le duc avait réuni les évêques normands pour décider de la dédicace de l'édifice, un pèlerin fit irruption et interrompit la discussion. Il entra, dit la légende, dans l'édifice, déposa un couteau sur l'autel que l'on s'apprêtait à consacrer puis s'envola miraculeusement en prenant appui sur une pierre dure qui conserva l'empreinte de son pied. Sur le couteau se lisait l'inscription « *In nomine sanctae et individuae Trinitatis* ». Ce miracle décida finalement de la dédicace du nouvel édifice, qui prit le nom de la Trinité.

Le récit est bien connu et très largement repris dans toute la littérature sur le monument<sup>5</sup>. L'une des mentions les plus anciennes de cet épisode miraculeux apparaît dans le *Libellus de revelatione, aedificatione et auctoritate Fiscan-*

---

nombreuses pièces touchant aux diverses réparations de l'abbaye, du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle. Ces lacunes et des erreurs anciennes de classement ont rendu la recherche de cette source difficile et m'ont fait contracter une dette spéciale de reconnaissance envers Emmanuelle Lefebvre, alors conservatrice aux Archives départementales. Je tiens aussi à remercier ici Katrin Brockhaus, ainsi que Dany Sandron pour ses remarques et ses conseils très précieux.

4. Dom Patrice Cousin, *Le monastère de Fécamp, des origines à la destruction par les Normands*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire (658-1958)*, Fécamp, 1959-1963, 4 vol., t. I, p. 23-25 ; Robert Soullignac, *Fécamp et sa campagne à l'époque des ducs de Normandie (911-1204)*, Fécamp, 1987.

5. André-Paul Leroux, *L'abbatiale de Fécamp vue par un artisan*, Fécamp, 1925-1929, 3 vol., au t. I, p. 136. Dom Guillaume Le Hule, *Le trésor ou abrégé de l'histoire de la noble et royale abbaye de Fécamp contenant l'histoire du Précieux Sang*, Fécamp, 1684 (rééd. Fécamp, 1893), p. 80. Léon Fallue, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1841 (rééd. Marseille, 1975).

*nensis monasterii*. Rédigé entre 1090 et 1094 dans un contexte de conflit juridictionnel, à partir de traditions orales et écrites et de documents disparus depuis, le *Libellus* tend à insister sur l'ancienneté de la christianisation de Fécamp et sur les liens privilégiés de l'abbaye avec les ducs <sup>6</sup>.

Avec le règne du successeur de Guillaume Longue-Épée, l'histoire prend le relais de la légende. La bibliothèque municipale de Rouen possède en effet la copie, réalisée au XII<sup>e</sup> siècle, d'une charte octroyée par Richard I<sup>er</sup> (942-996) en vue de la fondation d'une nouvelle église, le 15 juin 990 <sup>7</sup>. Devenu trop petit en raison de la croissance du monastère, le bâtiment fut à son tour en partie reconstruit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par l'abbé Guillaume de Ros, qui put faire dédicacer un nouvel édifice en 1099. Le *Libellus* relate que, lors de la cérémonie de fondation de la fin du X<sup>e</sup> siècle, le duc déposa de ses propres mains une partie de la pierre sur laquelle l'ange avait pris appui dans les fondements (*in fundamento*) de l'église qu'il avait décidé de reconstruire <sup>8</sup>. On peut, à juste titre, douter de l'authenticité du récit du *Libellus* comme de la relique elle-même. La date de rédaction de la chronique paraît en effet trop proche des travaux de reconstruction ambitieux de Guillaume de Ros et la légende trop belle pour n'avoir pas été alors entièrement ou en partie inventée afin de renforcer la légitimité des reconstructeurs de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit, si l'on en croit le texte, la pierre du miracle de 942 élevée au rang de relique indirecte fut, en 990, partagée en deux et, pour une part, ensevelie dans les fondations. La chronique reste cependant muette au sujet du second morceau. Celui-ci fut très vraisemblablement l'objet d'un culte, au moins depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et, à ce titre, un emplacement lui fut très certainement ménagé dans la construction nouvelle <sup>9</sup>. L'absence de tout renseignement écrit jusqu'aux travaux de 1420 ainsi que le caractère très évasif des allusions du document ici publié ne permettent malheureusement pas d'être plus précis quant à ces dispositions antérieures, et ce d'autant plus que l'église connut de nombreuses transformations par la suite.

6. *Libellus*, cap. XII, « De angelo, et cultello, et vestigiis remanentibus in eodem lapide de quo ascendit angelus » (éd. incomplète dans Arthur Du Monstier, *Neustria pia*, Rouen, 1663, p. 193-214, reprod. dans *Patr. lat.*, t. 151, col. 699-724, ici col. 715). Voir aussi Annie Renoux, *Fécamp, du palais ducal au palais de Dieu*, Paris, 1991, p. 225, et Mathieu Arnoux, *La fortune du « Libellus de revelatione, edificatione et auctoritate Fiscannensis monasterii » : note sur la production historiographique d'une abbaye bénédictine normande*, dans *Revue d'histoire des textes*, t. 21, 1991, p. 135-158.

7. Éd. Marie Fauroux, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen, 1961 (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 36), n° 4, p. 72-74. Voir David Douglas, *The first ducal charter for Fecamp*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp...*, t. I, p. 45-57.

8. *Libellus*, cap. XV : « Quare dux Richardus in reaedificatione ecclesiae Fiscannensis posuit manu propria lapidem, supra quem angelus ascenderat, in fundamento ecclesiae » (*Patr. lat.*, t. 151, col. 716-716). G. Le Hule, *Le trésor...*, p. 81, rappelle encore l'épisode à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

9. Colette Beaune, *Les ducs, le roi et le Saint-Sang*, dans *Saint-Denis et la royauté, études offertes à Bernard Guenée*, Paris, 1999, p. 711-732, a attiré l'attention sur les liens que le miracle entretient avec les deux légendes du Saint-Sang, dont la relique était conservée dans l'édifice.

Partiellement détruit par un incendie en 1168, l'édifice fut réédifié par l'abbé Henry de Sully pour le chœur et le transept et par l'abbé Raoul d'Argence pour la nef et la façade<sup>10</sup>. Par la suite, les abbés de la fin du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle aménagèrent le côté sud du chœur où ils se firent inhumer. Si l'on ne dispose d'aucun document sur la pierre de 942, partagée en 990, durant toute cette période, il est cependant important de noter une grande continuité et un net souci de préservation dans les dispositions de l'autel du miracle. En 1684 en effet, Dom Le Hule pouvait encore contempler « la pierre d'autel sur laquelle l'ange posa le cousteau et l'impression du mesme cousteau demeurée sur cette pierre qui fait la table de l'autel de Saint-Sauveur qui est derrière le grand autel »<sup>11</sup>. S'il s'agissait bien là de l'autel de la légende, alors celui-ci avait été réemployé et repris dans les églises successives depuis le duc Richard I<sup>er</sup> jusqu'à l'abbé Henry de Sully. Il aurait échappé aux destructions, mais pas aux transformations, car une inscription y fut portée qui commémorait la cérémonie de dédicace de l'église reconstruite par Guillaume de Ros et consacrée par l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne Ame : « † *Willelmus archiepiscopus Rothomagensis hoc altare sacrauit in honore sanctae et individuae Trinitatis* »<sup>12</sup>.

En 1684, cet autel du miracle se trouvait entre les deux piliers orientaux du rond-point du chœur, sous un crucifix monumental suspendu à la grande arcade axiale. D'après le témoignage du bénédictin Abraham Feray en 1725, le revers de ce crucifix de bois était muni d'un logement recouvert de cuir qui aurait peut-être originellement contenu le fameux couteau, comme le veut la légende<sup>13</sup>. Si l'autel Saint-Sauveur, situé dans le fond du chœur, peut donc être identifié à l'antique autel de Guillaume Longue-Épée, réemployé dans les constructions successives, le maître autel se trouvait au XVII<sup>e</sup> siècle plus à

10. En attendant l'achèvement de la thèse menée à l'université Paris IV par Katrin Brockhaus sous la direction de Dany Sandron, et qui devrait considérablement transformer la connaissance du monument, on consultera Jean Vallery-Radot, *L'église de la Trinité de Fécamp*, Paris, 1928 (*Petites monographies des grands édifices de France*), p. 15.

11. G. Le Hule, *Le trésor...*, p. 80.

12. Cette inscription est mentionnée dans Dom Michel Toussaint du Plessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, t. I, *Le pays de Caux*, Paris, 1740 (rééd. 1971), p. 91. Sa simple présence tend par ailleurs à renforcer les doutes élevés plus haut quant à l'authenticité de la légende.

13. Sur cette question, la plus grande prudence s'impose tant la confusion paraît avoir été possible avec l'ampoule au couteau de la légende du Saint-Sang (C. Beaune, *Les ducs...*, p. 716 et suiv.). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce couteau avait disparu : « Il est des religieux qui y sont montés depuis peu pour examiner la chose ; ont remarqué qu'il y a une pièce de cuir attachée sur ladite image en derrière, depuis les épaules jusqu'aux reins, et un creux de la même longueur, et environ d'un demi-pié de large dans cet endroit de l'image, couvert dedit cuir, qu'ils ont trouvé détaché par le haut également de chaque côté. Peut-être ledit couteau auroit-il été renfermé sous ce cuir dans le creux, et cela doit paroître fort probable, sinon cependant que les sculpteurs ont coutume, dit-on, de faire ainsi des creux dans les figures qui doivent être ainsi placées, de manière qu'elles ne soient pas trop pesantes » (lettre de Dom Abraham Feray, 1725, éd. Abbé Charles Guéry, *Correspondance inédite de bénédictins normands avec Montfaucon*, dans *Revue catholique de Normandie*, 1914, p. 788-812, et 1915, p. 122-139, à l'année 1914, p. 789).

l'ouest, dans la première travée droite du chœur et portait le nom d'autel de la Trinité. La date et les raisons de ce dédoublement ne sont pas connues. Bien que l'on puisse supposer de prime abord que celui-ci intervint à l'occasion des travaux de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, au moment où le chœur prit l'ampleur qu'il possède encore aujourd'hui, rien ne permet d'écarter l'hypothèse d'un dédoublement plus ancien. Malheureusement, cet autel fut détruit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, après qu'une restauration eut déjà affecté son emmarchement, à l'évidence en 1659<sup>14</sup>.

Les multiples bouleversements du chœur consécutifs aux reconstructions du XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que la disparition des vestiges médiévaux ne permettent pas d'apporter de certitudes quant aux dispositions cultuelles primitives, et notamment sur la localisation d'un éventuel reliquaire construit pour abriter la demi-pierre miraculeuse. Le contrat de 1420 ne précise malheureusement pas les dispositions antérieures aux aménagements alors prévus. Les commanditaires y expriment simplement la volonté de « metre et asseoir le Pas au pellerin-ailleurs et plus notablement que il n'est a present ». À cette fin, « le dit pas sera osté et levé de la place la ou il est a present », mais sans que cet emplacement soit spécifié. On peut pourtant, selon toute vraisemblance, situer l'ancien reliquaire à proximité de l'autel Saint-Sauveur, quelque part dans la partie orientale du chœur.

Le texte de 1420 est, en revanche, relativement précis sur l'emplacement du nouveau reliquaire après les travaux : celui-ci devra être édifié « entre deux des pilliers qui aident a soubstenir le cuer d'icelle eglise pres de l'autel matinal vers le soleil de nonne ». On reconnaît là deux des piliers du rond-point du chœur situés au nord de l'autel Saint-Sauveur. L'édicule est en effet mentionné par Dom Le Hule en 1684, « au côté droit [en tournant le dos à l'autel] ou de l'épître du mesme autel proche d'un pilier »<sup>15</sup>. C'est dans cette zone qu'Abraham Feray le signale encore en 1725<sup>16</sup>. L'édicule fut par la suite déplacé lors des travaux de réparation et de restauration qui touchèrent le chœur de l'église à partir d'avril 1747 pour quelques années, sur un plan établi par l'architecte rouennais France. Ces aménagements entraînèrent en effet la destruction des tombeaux, des autels, des balustrades du chœur ainsi que le déplacement du Pas de l'ange dans la chapelle de la Dormition de la Vierge, dans le bras sud du transept, où il se trouve encore aujourd'hui<sup>17</sup>.

14. On trouve mention de ces travaux dans un « Mémoire des ouvrages faitz et matériaux livrez par mons. Pierre Toffey et Rober Preus, maçons demourans à Fescamp, pour les révérendz pères, prieur et religieux de l'abbaye dudit lieu », daté du 3 avril 1659, dans lequel les deux maçons sont rétribués « pour avoir fait ung marchepied de pierre autours au grand austel et refait le marchepied qui est soubz la lampe, founry la pierre et mortier, pour ce, coût, vingt cinq livres » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2191). En 1725, Dom Feray signalait déjà ces modifications (C. Guéry, *Correspondance...*, p. 788-797).

15. G. Le Hule, *Le trésor...*, p. 80.

16. C. Guéry, *Correspondance...*, p. 791.

17. Abbé Auguste Reneault, *Les travaux exécutés à l'abbaye de Fécamp pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue des Amis du vieux Fécamp*, 1924, p. 43-56, à la p. 48. Voir aussi le « Devis des ouvrages à faire en marbres de différentes espèces, menuiserie, sculpture en bois et bronze et plomb, dorures

À cette occasion, l'édicule subit d'importantes transformations. Actuellement, un muret d'une hauteur approximative de 2,5 mètres, constitué d'assises grossières et mal parementées, relie en biais l'un des angles du tabernacle aux maçonneries orientales du bras du transept. La petite corniche à frise de palmettes qui le surmonte et qui présente une brisure en son centre paraît être un remploi dont l'origine est difficile à établir (fig. 2-3). On peut légitimement s'interroger sur la nécessité d'une telle construction et se demander pourquoi la face méridionale de l'édicule n'a pas été entièrement dégagée à l'image des deux autres côtés. Il est vraisemblable qu'il s'agissait là d'une face non finie, qui dans sa disposition primitive devait être accolée à des maçonneries, comme le confirment les traces d'inachèvement sinon d'arrachement visibles à la jonction de ce muret et de l'angle sud-ouest de l'édicule. Ces traces et les données du document permettent d'avancer certaines hypothèses sur l'orientation initiale du monument.

Le contrat est en effet relativement circonstancié sur ce point : situé « entre deux des pilliers qui aident a soubstenir le cuer d'icelle eglise », l'édicule devait être « acompagné et costié d'une bonne huisserie de bonne pierre de taille par ou les pellerins passeront a aler baisier ledit pas » comme d'« une petite cloeson de pierre qui se liera audit tabernacle entre icelly tabernacle et le pillier qui est de l'autre costé de celly ou sera faite ladicte huisserie ». Le monument était donc vraisemblablement disposé sur le sol du chœur. Un escalier de trois marches permettait de rejoindre le niveau du chœur depuis le déambulatoire, aujourd'hui encore plus bas d'un mètre environ (« fauldra faire trois marches de degré pour monter et avaller en ladicte huisserie pour ce que le pavement dudit cuer est plus hault que le pavement des allees d'icelle eglise »). Une porte donnait accès à cet escalier et devait avoir été ménagée à proximité immédiate de l'un des deux piliers et du Pas de l'ange. De l'autre côté, l'édicule était relié au pilier opposé par une « petite cloeson de pierre » dont la hauteur devait être très proche de celle du muret du XVIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui visible dans le transept.

Il est frappant de constater en effet que la hauteur du muret aménagé lors du transfert dans le transept correspond presque exactement à celle des grilles actuelles du chœur de l'église. Ces dernières sont bien évidemment tardives, mais cette correspondance laisse pourtant supposer qu'elle reprennent la hauteur de la clôture du chœur médiéval. En effet, le muret disposé au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le bras sud du transept correspond très vraisemblablement à la hauteur de la « petite cloeson de pierre » mentionné par le prix-fait de 1420 entre le tabernacle et l'un des piliers du chœur. C'est du moins ce

---

et peintures en marbre, pour l'exécution et décoration d'un nouvel autel à construire dans l'église de l'abbaye royale de Fécamp sur les desseins et le modèle fait par le sire Jean Pierre France, architecte et sculpteur demeurant à Paris, et sous la conduite du sire Bayeu, architecte et inspecteur du Pavé, pont et chaussées de la ville de Paris, lesdits dessins et modèles agréés et approuvés », non daté mais rédigé avant 1748, échéance alors fixée pour la remise des travaux (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2191).



Fig. n° 3. — Trinité de Fécamp, reliquaire du Pas de l'ange :  
muret joignant l'angle sud-ouest du reliquaire  
et le mur est du bras du transept.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

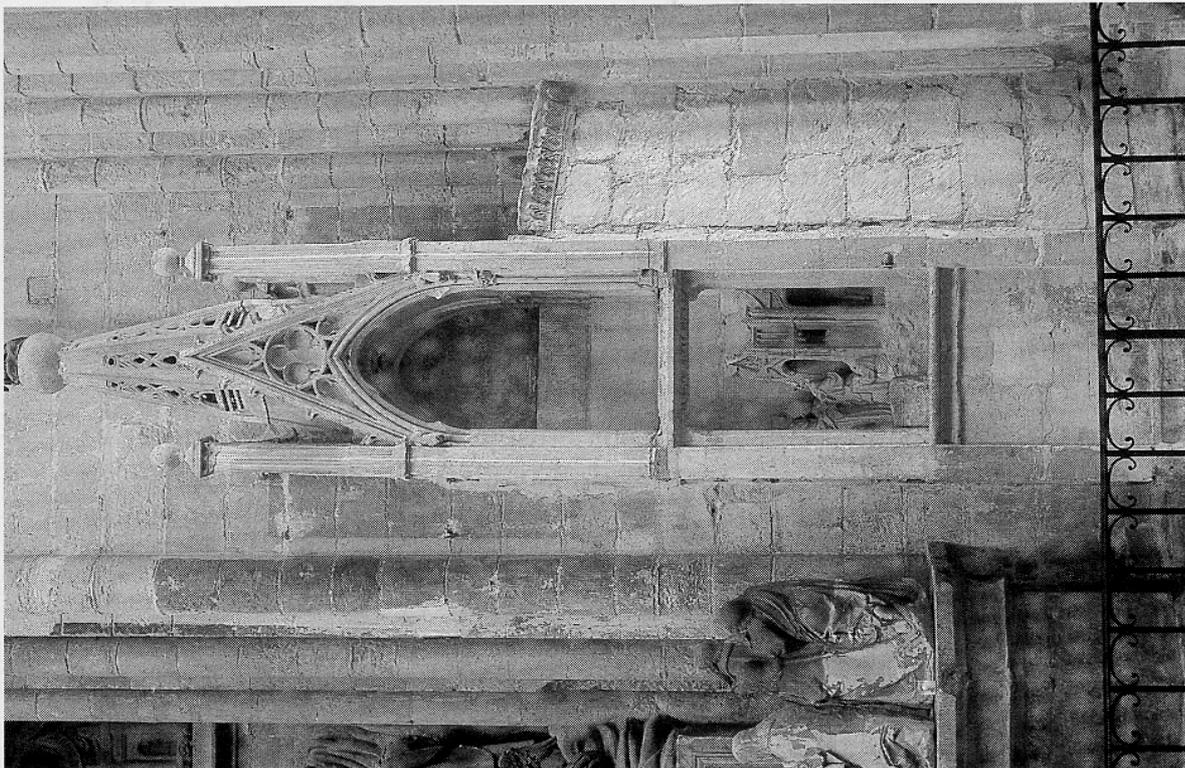


Fig. n° 2. — Trinité de Fécamp : reliquaire du Pas de l'ange.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

qu'indiquent les traces d'inachèvement ou d'arrachement déjà signalées. Puisqu'il est probable que cette même « petite cloeson » a été conçue en continuité avec la clôture du chœur, il paraît dès lors logique de supposer que cette dernière avait la même hauteur que le muret et les grilles actuelles. Il convient par conséquent d'imaginer que toute la partie haute du monument, constituée par le sommet des arcs en tiers-point, les quatre gâbles, les quatre pinacles et le clocheton central (pour une part restaurés), dépassait le niveau de la clôture de chœur et était visible aussi bien depuis le déambulatoire que depuis le chœur. C'est pourquoi, tant sur le côté méridional, masqué aujourd'hui dans sa partie basse, que sur la face orientale, adossée au mur du transept, ces éléments ont été entièrement finis (on distingue peut-être, contre le mur du transept, les débuts des moulures et des décorations des trois autres faces). Contrairement à l'église miniature de la scène, que son arc en accolade et son gâble curviligne rattachent à l'architecture des premières décennies du xv<sup>e</sup> siècle (fig. 4), la syntaxe architecturale de l'édicule, avec ses arcades en tiers-point trilobées surmontées de gâbles droits sobrement décorés, paraît largement tributaire des modèles architecturaux du début du xiv<sup>e</sup> siècle (fig. 2 et 8). Sans que l'on puisse apporter ici de certitudes, tant les dispositions anciennes du chœur restent encore obscures, il est possible de supposer que l'inspiration volontairement archaïsante de ce vocabulaire architectural doive être rapportée, pour une part, à un souci de se conformer aux dispositions de la clôture préexistante<sup>18</sup>.

Contrairement à la partie haute de la construction, la pierre du miracle et la scène sculptée qui la jouxte n'étaient pas visibles de partout. Les faces sud et est de l'édicule sont aveugles et seules les faces nord et ouest permettent d'avoir accès à la relique. De la sorte, l'édifice était ouvert uniquement vers le déambulatoire alors que, vers le chœur, les maçonneries constituant le fond de la scène se substituaient à la clôture. A.-P. Leroux a supposé, sans preuve formelle, que les deux cloisons initialement tournées vers le sanctuaire possédaient une décoration soignée : l'hypothèse est hautement probable dans la mesure où il s'agissait là des faces visibles depuis le chœur des moines<sup>19</sup>.

Outre ces données générales, les indications archéologiques et textuelles permettent de proposer une restitution probable des dispositions médiévales. Les linteaux des deux faces visibles montrent d'évidentes discontinuités avec les pilastres chanfreinés les supportant ainsi qu'avec le socle des colonnes supérieures. Le linteau ouest, orné de palmettes et de fleurs en caissons, relève très clairement du style décoratif renaissant. A.-P. Leroux le tenait pour un vestige de pilastre provenant des clôtures du chœur détruites au

18. On sait aujourd'hui peu de chose de la clôture médiévale du chœur de la Trinité de Fécamp, dont la construction est datée de l'extrême fin du xv<sup>e</sup> siècle et du début du xvi<sup>e</sup> siècle. On peut toutefois se reporter, avec prudence, aux restitutions du jubé proposées au xix<sup>e</sup> siècle par A.-P. Leroux et par l'architecte diocésain Sauvageot (André-Pierre Le Grand, *Le jubé de l'abbaye de Fécamp*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp...*, t. III, p. 84-95).

19. A.-P. Leroux, *L'abbatiale de Fécamp...*, t. I, p. 145.

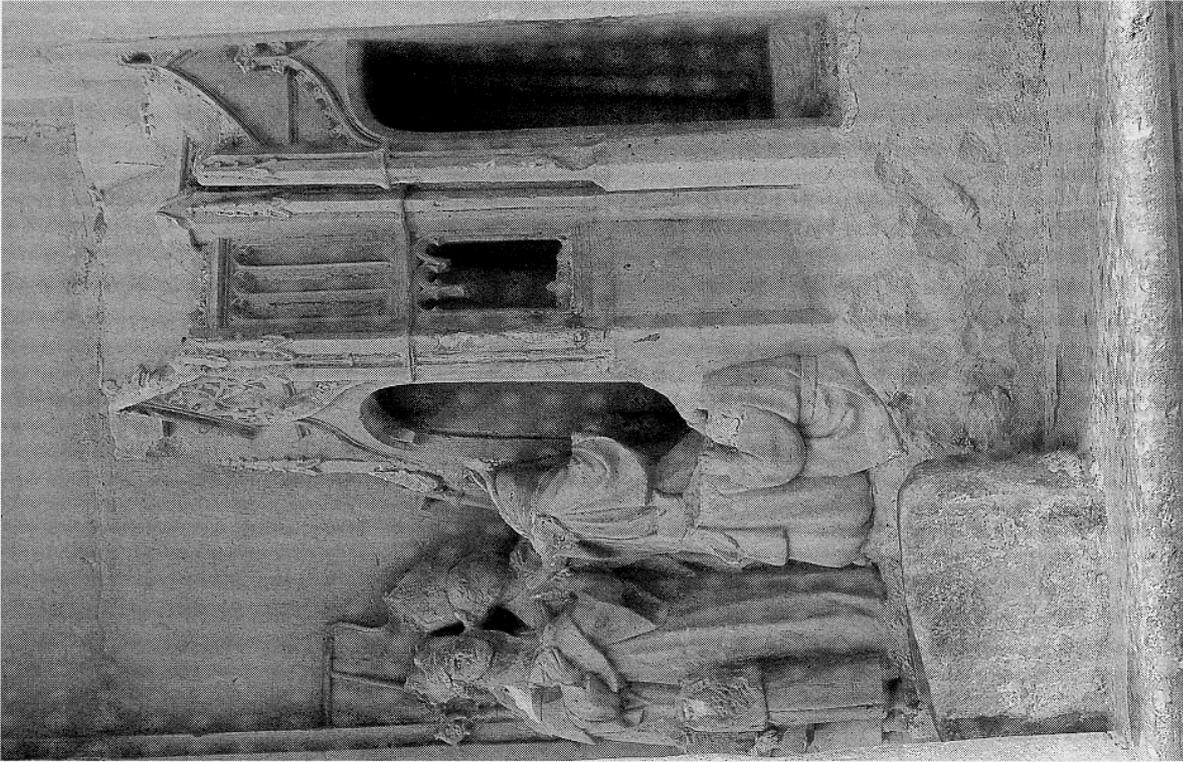


FIG. n° 5. — Trinité de Fécamp, reliquaire du Pas de l'ange :  
la consécration de l'édifice.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)



FIG. n° 4. — Trinité de Fécamp, reliquaire du Pas de l'ange :  
la consécration de l'édifice.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui, quoique possible, est aujourd'hui indémontrable<sup>20</sup>. En dépit de ces transformations, une fois de plus consécutives au déplacement de l'édicule dans le transept, la feuillure ménagée dans les montants ainsi que les traces de gonds visibles aux angles sud-ouest et nord-est indiquent bien qu'une grille de protection amovible devait y prendre place — bien que le contrat n'en fit pas mention — afin de permettre au rite de contact de s'effectuer, « les pellerins et pellerinez [venant] baisier ledit pas ». Dom Feray confirme bien cette restitution et signale en 1725 que « les fenêtres ou plutôt les portes [étaient] percées à jour par de petits carreaux de fer en losanges »<sup>21</sup>. La générosité des fidèles était sollicitée par un tronc qui se trouvait, comme l'indique cette fois-ci le contrat, « en la masse dessoubz la pierre ou sera assis ledit pas ». Une heuze ou rainure permettait d'y glisser les offrandes à travers un treillis métallique (une « trillie »), souvent confondue avec la grille de protection amovible mentionnée plus haut. La trace de ce dispositif, manifestement supprimé au XVIII<sup>e</sup> siècle, est visible sur la face ouest du soubassement où l'emplacement du « guichet fermant pour prendre lez ditez devotions » est signalé par un bouchage dans les maçonneries (fig. 1-2).

Bien que sa fonction de reliquaire l'en distingue clairement, l'édicule fécampois présente des similitudes frappantes avec les repositoires et custodes eucharistiques étudiés en dernier lieu par Jacques Foucart-Borville<sup>22</sup>. Par ses dispositions d'ensemble comme de détail, il paraît en effet entretenir des rapports avec les tourelles eucharistiques accueillant le *Corpus Domini*, rapports qu'accentuait encore sa proximité visuelle primitive avec l'autel principal de l'église. Le tabernacle en pierre de l'église de Marville (Meuse) ou ceux en bois du Musée des arts décoratifs comme du Musée national du Moyen Âge à Paris illustrent bien la parenté de ce type d'ouvrages avec l'édicule du Pas de l'ange<sup>23</sup>. En outre, les grilles amovibles ou les portes à claires-voies qui permettaient aux fidèles de contempler la réserve eucharistique pourraient évoquer les dispositifs similaires signalés plus haut dans le reliquaire fécampois. L'emploi du terme de « tabernacle de pierre » dans le contrat de 1420 peut-il être invoqué ici pour justifier ces rapprochements ? La chose est douteuse tant ce terme, qui paraît avoir été rapidement un équivalent de propitiatoire ou de ciborium, désigne plus généralement un élément de couverture (tente ou pavillon) destiné

20. *Ibid.*

21. C. Guéry, *Correspondance...*, p. 797. Dans cette lettre, Feray est le premier auteur à signaler l'existence d'une étonnante sculpture de pèlerin en pierre, de taille humaine, adossée contre l'un des piliers du chœur, près du maître-autel moderne. En l'absence de sources et de renseignements plus précis sur cette statue dont l'origine, la date et le devenir nous sont inconnus, je la laisserai délibérément de côté dans les pages qui suivent.

22. J. Foucart-Borville, *Les tabernacles eucharistiques dans la France du Moyen Âge*, dans *Bulletin monumental*, t. 148, 1990, p. 349-382, et *Les repositoires et custodes eucharistiques du Moyen Âge à la Renaissance*, *ibid.*, t. 155, 1997 p. 273-288.

23. J. Foucart-Borville, *Les tabernacles...*, p. 276, 277 et 279.

à abriter un autel, une châsse de saint, une statue ou la réserve eucharistique <sup>24</sup>. Il n'en reste pas moins que l'édicule commandé en 1420 paraît redevable à cette catégorie du mobilier liturgique, à laquelle il semble avoir emprunté bien des traits.

2. *Les mécanismes de la commande.* — En ce qui concerne la scène sculptée elle-même, le texte publié ci-après est relativement évasif en comparaison d'autres documents de ce type tels que, par exemple, le contrat célèbre passé par le chapelain des Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon avec Enguerrand Quarton à l'occasion de la réalisation du *Couronnement de la Vierge*. Les commanditaires normands se contentent en effet d'indiquer le thème de la sculpture (« l'ystore de la dedicasse »), le nombre de personnages requis (« jusquez au nombre de sept ymagez »), leur dignité (« evesquez, archevesquez, duc et pelerin ») ainsi que le cadre dans lequel doit se tenir la scène (« une apparence d'église »). Ces quelques prescriptions n'ont pourtant pas été suivies à la lettre et, comme pour le tableau de Quarton, un certain nombre de divergences, certes minimales, sont décelables entre l'œuvre achevée et le contrat conservé <sup>25</sup>. La scène sculptée comporte en effet six figures principales et quatre figures annexes en lieu et place des sept personnages initialement prévus. Deux évêques mitrés et portant crosse apparaissent dans le fond, sous une bannière flottante devant deux religieux en capuche, figurant manifestement les moines de l'abbaye (fig. 4-5). Un personnage acéphale leur fait face et semble discuter avec eux dans l'angle du bâtiment miniature. On y reconnaît la figure mutilée du duc Guillaume Longue-Épée. Un dernier personnage principal, lui aussi fragmentaire, portant une bourse, pénètre dans l'église. Il s'agit de l'ange-pèlerin venu déposer le couteau sur l'autel à dédicacer. À côté de ces six protagonistes, se voient au premier plan deux personnages assis, spectateurs du miracle, alors que deux enfants de chœur apparaissent derrière les prélats et tiennent manifestement en main les instruments liturgiques.

Ces différences notables entre le texte de la commande et l'œuvre finale pourraient être dues à une liberté relative accordée à l'artiste par les commanditaires ; il s'agit plus vraisemblablement de la trace d'arbitrages postérieurs. Un passage du contrat indique bien en effet que celui-ci sera l'objet de renégociations à venir, au moins pour certaines dispositions : « se il plaist ausdit religieux et que il voyent a estre mieulx a lez metre sur une tablete ou encorbellement, ledit ouvrier le sera tenu faire au choiz desdit religieux ». Une telle

24. Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. VII (Paris, 1950), p. 163, et Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, t. X (rééd., Paris, 1938), p. 736, s'accordent sur cette définition large. En revanche, Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. Léopold Favre, Paris, 1883-1887, t. VIII, p. 3, propose six définitions pour *tabernaculum*, dont l'une répond parfaitement au cas qui nous occupe : « theca reponendis sacris reliquiis ».

25. Fabienne Joubert, « Selon la devise et portraiture... » : de l'idée d'une œuvre à sa réalisation, dans *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, dir. F. Joubert, Paris, 2001, p. 1-4, à la p. 2.

organisation permet peut-être d'expliquer les hiatus apparaissant entre l'œuvre et sa commande, mais la clause permet surtout d'appréhender l'étroitesse et la continuité des rapports entre l'artiste et les commanditaires. Elle signifie bien qu'il existait des relations suivies entre les contractants, en dépit du fait que les travaux ne furent pas réalisés à Fécamp mais à Rouen (l'œuvre finie dut être transportée « depuis lez quai de Rouen »). Les deux parties se connaissaient et se fréquentaient manifestement assez pour pouvoir remettre certaines décisions à des rencontres ultérieures.

C'est en effet à Alexandre de Berneval, maçon « demourant a present a Rouen », qu'avait été confiée la réalisation du reliquaire. Bien qu'il fût vraisemblablement d'origine normande, c'est de Paris qu'Alexandre de Berneval vint pour occuper la charge de maître des œuvres de maçonnerie du roi dans le bailliage de Rouen, puis celle de maître des œuvres de l'abbaye de Saint-Ouen pendant l'occupation anglaise, charge dans laquelle lui succéda son fils. La pierre tombale des deux hommes est encore visible dans une chapelle nord du chœur de l'abbatiale rouennaise. Alexandre réalisa plusieurs expertises et fut présent sur différents chantiers rouennais dans les premières décennies du xv<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Dès 1413, il avait été chargé par l'abbé de Fécamp, Estod d'Estouteville, de réaliser un monument en albâtre pour l'église du monastère. Les travaux, dont on ignore la nature et la localisation exactes au sein de l'édifice, ne sont plus documentés qu'à travers le récit du voyage en Angleterre entrepris par l'architecte afin d'en rapporter la pierre nécessaire<sup>27</sup>. Ce mémoire, dicté par Alexandre de Berneval (« Et est ce memore fait et escript par le dit et relaxion dudit maistre Alixandre, lequel affermoit en avoir bonne et fresche memore »<sup>28</sup>), fournit un récit détaillé et fort vivant de l'expédition, partie le 13 juillet 1413 du port d'« Harefleu » vers celui de « Houl » pour se rendre, près de

26. C. de Beaurepaire, *Note sur les architectes de Rouen (suite) : Jeanson Salvart, Jean Roussel, Alexandre et Colin de Berneval*, dans *Bulletin des Amis des monuments rouennais*, 1902, p. 67-93. Voir aussi Philippe Lardin, *Les chantiers du bâtiment en Normandie orientale, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, les matériaux et les hommes*, thèse de doctorat, Villeneuve-d'Ascq, 1995, 2 vol., p. 3, 314, 333, 336, 343, 344, 377, 394, 414, 415, 492. La rose enroulée qui décore le pignon de l'édifice miniature doit être rapprochée d'un motif strictement identique ornant le mur intérieur du pignon du bras nord du transept de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen. Cette similitude tend à confirmer l'identité des intervenants des deux réalisations. Alexandre de Berneval, à qui est traditionnellement attribuée une partie du bras sud, s'est-il inspiré de cette forme ou bien doit-on, sur cette base, reconsidérer la chronologie de la construction de l'église rouennaise ?

27. Ce document, publié en 1902 par C. de Beaurepaire (*Note sur les architectes...*, p. 85-87), a été de nombreuses fois étudié à propos de la diffusion des albâtres anglais au xv<sup>e</sup> siècle. Voir en dernier lieu le catalogue de l'exposition tenue à Rouen et à Évreux de février à octobre 1998, *D'Angleterre en Normandie : sculptures d'albâtre du Moyen Âge*, Rouen, 1997, qui ne fournit cependant pas la cote actuelle du document (p. 45-46).

28. Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2191. Cette précision tend à confirmer les soupçons d'analphabétisme pesant sur Alexandre de Berneval dont on sait, par ailleurs, qu'il avait tenté en 1423 de se défendre d'accusations portées contre lui en prétendant ne pas avoir réussi à lire des lettres que Jeanson Salvart lui avait confiées, « pour ce qu'elles estoient trop menues escriptes » (P. Lardin, *Les chantiers du bâtiment...*, p. 414).

Nottingham (« Notyngant »), dans la localité de « Chaleston ou crait l'alebastre ». Les renseignements fournis par le document confirment le prestige et la diffusion de l'albâtre anglais à la fin du Moyen Âge, mais permettent aussi de préciser l'étroitesse des relations existant entre l'architecte rouennais et les moines de Fécamp. Cette première mission de 1413 concourt surtout à expliquer le caractère relativement lâche des dispositions du contrat de 1420 ainsi que les options laissées en attente par les maîtres d'ouvrage : ayant à faire à un intervenant qu'ils fréquentaient régulièrement, les commanditaires pouvaient sans crainte différer des décisions à d'autres rencontres.

À trois reprises dans les premières lignes du document, les commanditaires insistent sur la conformité exigée de l'ouvrage avec ce qu'ils appellent le « petit get ». Il s'agit là très certainement d'un document figuré, d'un croquis d'exécution à échelle réduite, dont la dénomination dérive de « giet » ou « je(c)t », projet ou minute d'acte<sup>29</sup>. Ce « petit get » n'était pas uniquement figuré et comportait aussi des prescriptions écrites, comme semble l'indiquer une quatrième occurrence du terme (« selon ce que il est contenu et desclairé oudit petit get »). C'est ce document, aujourd'hui disparu, qui pourrait être désigné dans le contrat final comme « unne cedula du devis sur ce faite parmy laquelle ces presentes sont annexees ».

Le contrat lui-même apporte certains renseignements sur les rouages de ce type de commande artistique<sup>30</sup>. Alexandre de Berneval y apparaît en premier lieu comme le principal intervenant du chantier et comme le seul interlocuteur des moines de l'abbaye. C'est à lui que ces derniers versent l'intégralité des sommes prévues, qui s'élèvent en tout à deux cents livres tournois — cent livres à la signature du contrat, cinquante « quant il livrera ledit ouvrage sur les qués de Rouen », vingt-cinq « quant il commencherà a asseoir ledit ouvrage » et vingt-cinq « quant ladicte ouvre sera du tout faicte et acomplie ». Ces deux derniers versements s'expliquent assez logiquement par le fait que la pierre miraculeuse ne fut certainement pas déplacée à Rouen pour les travaux mais qu'elle fut transférée à Fécamp même, directement de l'ancien au nouveau reliquaire. Alexandre de Berneval s'engage donc par contrat à conduire le transport et la mise en place finale de l'œuvre, au terme de laquelle il devait recevoir le solde de sa rémunération. À ce titre, il peut être considéré comme l'unique maître d'œuvre des travaux.

Est-il possible pour autant de considérer sans discussion Berneval comme l'auteur des sculptures de l'édicule ? Il est difficile de répondre catégoriquement à cette question, tant les rouages matériels de la création au Moyen Âge restent encore mal connus. Du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, différents témoignages

29. F. Godefroy, *Dictionnaire...*, t. IV (rééd. Paris, 1938), p. 276, s. v. *giet*. E. Huguet, *Dictionnaire...*, t. IV (Paris, 1950), p. 713, relève la locution « faire le jet [ou giet] » pour « faire le tracé », dans le sens d'un dessin préparatoire.

30. Jean le Caron, tabellion juré du baillage de Fécamp, mentionné dans l'acte, apparaît également dans le compte de l'abbaye pour l'exercice 1420-1422 pour avoir donné trois vidimus d'une commission du receveur de l'institution (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 53v).

attestent indubitablement de la polyvalence des maçons et des maîtres maçons qui pouvaient, à l'occasion, réaliser des sculptures d'excellente qualité. À la cathédrale de Rouen, Jean Perier, maçon et maître d'œuvre de 1362 à 1388, est ainsi rémunéré en 1383 pour avoir fait douze sculptures<sup>31</sup>. Dans les chantiers plus tardifs de l'église de Gisors ou de la tour nord de Bourges, Étienne Hamon a également constaté cette polyvalence des maçons et maîtres maçons, formés à la sculpture et capables de réaliser des figures qui se révèlent très honorables quand on les conserve encore<sup>32</sup>. Dans ce contexte, Alexandre de Berneval pourrait bien ne pas s'être cantonné aux travaux de maçonnerie, mais être regardé comme l'auteur de la scène sculptée de Fécamp.

Pour autant, cela n'est pas certain et il est tout aussi possible que l'architecte ait délégué cette part des travaux à un « ymagier » extérieur ou à un collaborateur. Cette dernière hypothèse ferait de Berneval une sorte d'entrepreneur en bâtiment, sous-traitant certains travaux de sculpture à d'autres intervenants tout en restant l'unique détenteur de la maîtrise d'ouvrage et, à ce titre, apparaissant seul dans les règlements financiers de la commande. Un paiement contemporain à la cathédrale de Rouen semble refléter une situation de ce type : cette même année 1420, le sculpteur Jean le Hun apparaît dans les délibérations de la fabrique pour le paiement et le montage de dix-neuf statues dans les fenestrages réalisés par Jeanson Salvart de 1406 à 1420<sup>33</sup> ; or, bien qu'il soit indubitablement désigné comme « ymaginerius », il n'est pas certain qu'il faille faire de lui sans discussion l'auteur de toutes les sculptures, et l'importance quantitative et financière de la commande, tout autant que l'ampleur du chantier, peut inciter à penser qu'il s'agit là d'un travail commun, issu de plusieurs mains œuvrant au sein d'un même atelier. Si Jean le Hun, maître d'œuvre et responsable de la commande, apparaît seul dans les comptes cathédraux, il n'est pas impossible d'y reconnaître un entrepreneur rétribuant ensuite le ou les collaborateurs de son atelier. À la Trinité de Fécamp, une telle organisation paraît devoir être appliquée à l'activité d'un certain Robert Le

31. « Item magistro Johanni Perier, lathomo, super XXV florenis francis qui ei debebantur pro XII<sup>o</sup> ymaginibus de petra quod fecerat, et qui imagines positi ac cituati fuerant in porticu Sancti Romani, anno LXXXI, LXXXII, LXXXIII, eidem solvi, IX<sup>a</sup> aprilis ante Pascha intrante XI die mensis predicti, decem florenos francos » (Arch. dép. Seine-Maritime, G 2483, fol. 10, cité par Frédéric Pleybert, *Contribution à l'étude de l'art en France autour de 1400 : la sculpture de la cathédrale de Rouen*, thèse de doctorat sous la dir. de Fabienne Joubert, université Paris IV, 2001, p. 303).

32. Étienne Hamon, *Gisors et l'architecture flamboyante dans le Vexin français*, thèse de doctorat sous la dir. d'Éliane Vergnolle, université de Besançon, 1996, t. I, p. 310-312 ; *La cathédrale de Bourges : bâtir un portail sculpté à l'époque flamboyante*, dans *Revue de l'art*, 2002, n° 4, p. 19-30, à la p. 27.

33. « Johanni le Hun, ymaginario, pro XIX ymaginibus factis et operatis de lapidibus fabricis positis et situatis in portallo Sancti Johannis per forum factum per magistros Jo. Salluart et Joh. Rousseli, pro qualibet ymagine, VIII £, de quibus fuit visum, per operarios ad hoc cognoscentes, quod deberet esse contentus, tam pro expensis factis cum dictis operariis cum aliis, etc., pro qualibet pechia, VII £ ; valent CXXXIII £ » (Arch. dép. Seine-Maritime, G 2486, fol. 5v, cité par F. Pleybert, *Contribution à l'étude...*, p. 395).

Berruyer, charpentier, que le compte de Jean le Cuillierier désigne par le titre de « maistre charpentier de l'astellier desdictes œuvres et repparacions » et qui, à ce titre, reçoit en 1421 des mains du receveur l'argent « des journées de carpenterie faites par les ouvriers qui en furent pour la refection et repparacion des garites de Fescamp »<sup>34</sup>.

Les cent cinquante livres payées par les moines (hors le transport et la mise en place de l'ouvrage) correspondent donc au coût des travaux de maçonnerie, très certainement les plus lourds, mais également à la réalisation de la sculpture, des portes grillagées et du guichet destiné à recevoir les offrandes. C'est sur cette somme qu'Alexandre de Berneval dut prélever le salaire de ce qu'il est possible de considérer comme des sous-traitants. Sur cette somme doit être également compté le coût des matériaux et, principalement, de la pierre dont le texte nous apprend qu'elle devait être « du vergier de Saint Leu de Serens ou de meilleur ». Le recours au vergetet extrait à Saint-Leu-d'Esserent (Oise) est assez répandu en Normandie, comme à Paris, à la fin du Moyen Âge en raison de la qualité de cette pierre, de la possibilité d'obtenir des blocs assez hauts et des coûts moindres de transport par voie d'eau<sup>35</sup>. De bonne qualité, cette pierre pouvait servir autant à l'architecture qu'à la sculpture. On la retrouve d'ailleurs employée dans la même période pour les statues occupant les fenestragés de la façade de la cathédrale de Rouen<sup>36</sup>.

3. *Le miracle et ses représentations.* — La scène de 1420 n'est pas l'unique, ni même la première représentation sculptée du miracle dans l'église abbatiale. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbé Thomas de Saint-Benoît (1297-1307) s'était fait inhumer dans le côté sud du chœur, nouvellement reconstruit, non loin de son prédécesseur Guillaume de Putot (1285-1297). Le tombeau de son successeur, Robert de Putot (1307-1326), vint par la suite compléter cet ensemble funéraire. Les cuves de ces trois tombeaux sont ornées de scènes narratives sculptées sous des arcatures dont le style est assez caractéristique de l'extrême fin du XIII<sup>e</sup> et des premières années du XIV<sup>e</sup> siècle pour les deux premiers et pourrait peut-être dériver du maître des statues d'Écouis pour le dernier<sup>37</sup>. Alors que les scènes du soubassement du tombeau de Guillaume de Putot illustrent

34. Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 61v.

35. Sur l'emploi des pierres de Saint-Leu d'Esserent à Paris, Brigitte Guindollet, *La fourniture de pierre à bâtir sur les chantiers de la ville de Paris (fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle)*, dans *Carrières et construction en France et dans les pays limitrophes*, actes du 115<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, éd. Jacqueline Lorentz et Paul Benoît, Paris, 1991, p. 261-274. Sur les faciès en œuvre à Fécamp, Laurent Dujardin et Jean-François Legembre, *Les carrières et la pierre de construction à Fécamp (Seine-Maritime)*, dans *Carrières et construction en France et dans les pays limitrophes*, III, actes du 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, éd. J. Lorentz, Paris, 1996, p. 317-334.

36. Annie Blanc, *Les carrières de pierre de la cathédrale Notre-Dame de Rouen*, à paraître dans les actes du colloque du seizième centenaire de la cathédrale Notre-Dame de Rouen (cité par F. Pleybert, *Contribution à l'étude...*, p. 302).

37. C'est, du moins, l'avis de Georgia Sommers Wright, *A tomb program at Fecamp*, dans *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, t. 47, 1984, p. 186-209.

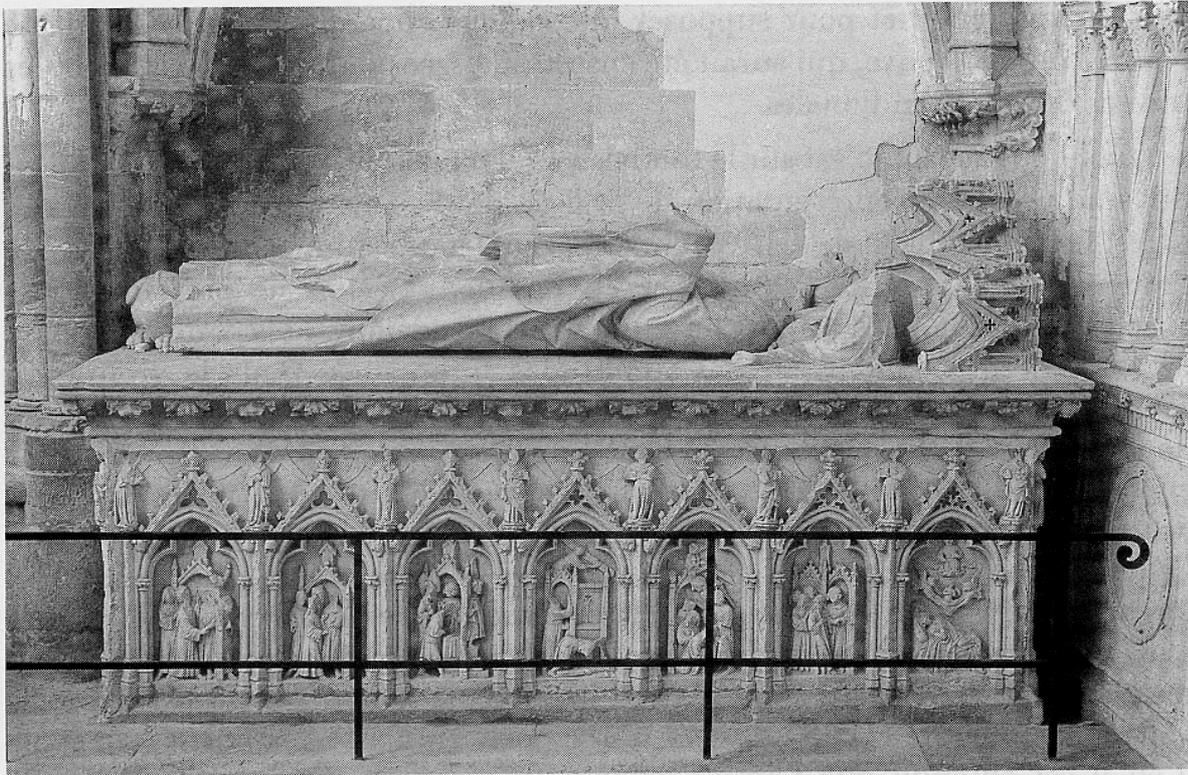


FIG. n° 6. — Trinité de Fécamp : tombeau de Thomas de Saint-Benoît.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

l'histoire de la Genèse, la sépulture de Robert présente les grands épisodes de la Rédemption. Le tombeau de Thomas de Saint-Benoît supporte, quant à lui, une représentation des principaux événements de l'histoire légendaire de l'abbaye : le miracle du cerf, le rêve de Waningue, l'arrivée d'Hildemarque, le miracle des charpentes de l'église... (fig. 6) <sup>38</sup>.

Cette répartition iconographique a conduit G. Sommers Wright à regarder les trois monuments funéraires comme un ensemble savamment construit et à y reconnaître l'organisation programmatique d'une façade d'église dans laquelle les trois portails reçoivent un cycle de la Chute, de la Rédemption et d'une légende locale <sup>39</sup>. Pour être séduisante, cette interprétation ne paraît pas entièrement convaincante. D'abord parce que ces tombeaux ne furent manifestement pas réalisés — ni même conçus — en même temps ; ensuite parce que cette analogie n'est visuellement pas opérante en raison de la relative dispersion des sculptures dans cette zone de l'église. Il n'y a pas davantage de raison de suivre l'auteur lorsqu'elle évoque la possibilité d'un déplacement postérieur des tombeaux à l'intérieur des chapelles du chœur. L'absence de la légende du Précieux Sang dans le soubassement de la sépulture de Thomas de Saint-Benoît

38. Sur la fondation légendaire et l'histoire ancienne du monastère de Fécamp, *Vita sancti Waningi confessoris in monasterio Fiscannensi*, dans *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. II, Paris, 1669, p. 971-975 ; *Gallia christiana*, t. XI (Paris, 1759), col. 200-205.

39. G. Sommers Wright, *A tomb program...*, p. 208.

ne suffit pas en effet pour supposer que celle-ci apparaissait initialement de l'autre côté de la cuve, qui aurait été ensuite adossée contre le mur jouxtant les travées droites méridionales.

Quoi qu'il en soit, c'est sur le tombeau de Thomas de Saint-Benoît qu'apparaît une première représentation de la légende du Pas de l'ange. À bien des titres, la comparaison de cette première occurrence sculptée du thème avec le groupe de 1420 s'impose (fig. 7 et 9). Les deux scènes ne présentent pas exactement les mêmes dispositions, mais certains détails de la composition ou de l'encadrement montrent des similitudes frappantes. Dans le groupe du tombeau, deux évêques mitrés, avec leur crosse, se tiennent debout dans le fond de la scène et font presque face à Guillaume Longue-Épée. Dans les deux cas encore, le pèlerin au premier plan, bourse pendant au côté, pénètre vers la droite dans l'édifice miniature ou s'approche, dans le premier ensemble, de l'autel du miracle. Dans la scène du *xiv*<sup>e</sup> siècle cependant, le pèlerin apparaît une seconde fois sur le pas d'une porte secondaire de l'édifice. Une aile, assez maladroitement figurée contre le fond de la scène, précise et complète le récit miraculeux (fig. 9). Dans l'édicule de 1420, il n'apparaît qu'une seule fois mais le flanc de la petite église est percé d'une porte similaire à la porte principale d'où il est entendu que l'ange sortira pour s'envoler après avoir déposé le couteau sur l'autel (fig. 5).

L'encadrement architectural des deux scènes présente également de fortes ressemblances. Les arcs en tiers-point de l'édicule du transept sont aujourd'hui très abîmés, mais des traces d'arrachements montrent très clairement qu'ils étaient primitivement trilobés selon le même dessin que l'arcature accueillant le groupe du tombeau : on distingue encore les amorces des redents près du sommet de l'arcade et au-dessus de ses colonnettes (fig. 8). Dans la sculpture du début du *xiv*<sup>e</sup> siècle comme dans celle de 1420, ces colonnettes supportent un boudin d'une section strictement identique à celle de leur fût. Enfin, dans les deux ensembles, de petits grotesques animaliers orientés tête en bas sont placés au départ des rampants du gâble (fig. 7-8). Ces similitudes assez nettes ne sont pas pour surprendre. Si l'absence vraisemblable d'autres modèles iconographiques alors disponibles peut contribuer à expliquer un tel rappel à plus d'un siècle de distance, elle ne saurait cacher la volonté manifeste des auteurs du reliquaire de faire explicitement référence au tombeau de Thomas de Saint-Benoît, dans un jeu de rappels et de renvois que l'installation ancienne de l'édicule dans le chœur devait contribuer à rendre visuellement parlant.

En dépit des liens qui viennent d'être soulignés, il convient pourtant d'insister sur une forte différence entre les deux compositions, différence tributaire des bouleversements intervenus dans l'appréhension de la représentation sculptée à la fin du Moyen Âge. Comme on l'a dit, dans la scène du tombeau de Thomas de Saint-Benoît, le pèlerin apparaît à deux reprises, construisant une narration continue de l'épisode miraculeux depuis l'intrusion du personnage jusqu'à son envol sur le pas d'une porte secondaire de l'église. En outre, la première partie de la composition est assez peu rigoureuse sur le plan spatial,



FIG. n° 8. — Trinité de Fécamp, reliquaire du Pas de l'ange :  
détail de la partie supérieure.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)



FIG. n° 7. — Trinité de Fécamp,  
tombeau de Thomas de Saint-Benoît, détail de la cuve :  
scène de la consécration de l'édifice par Guillaume Longue-Épée.  
(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

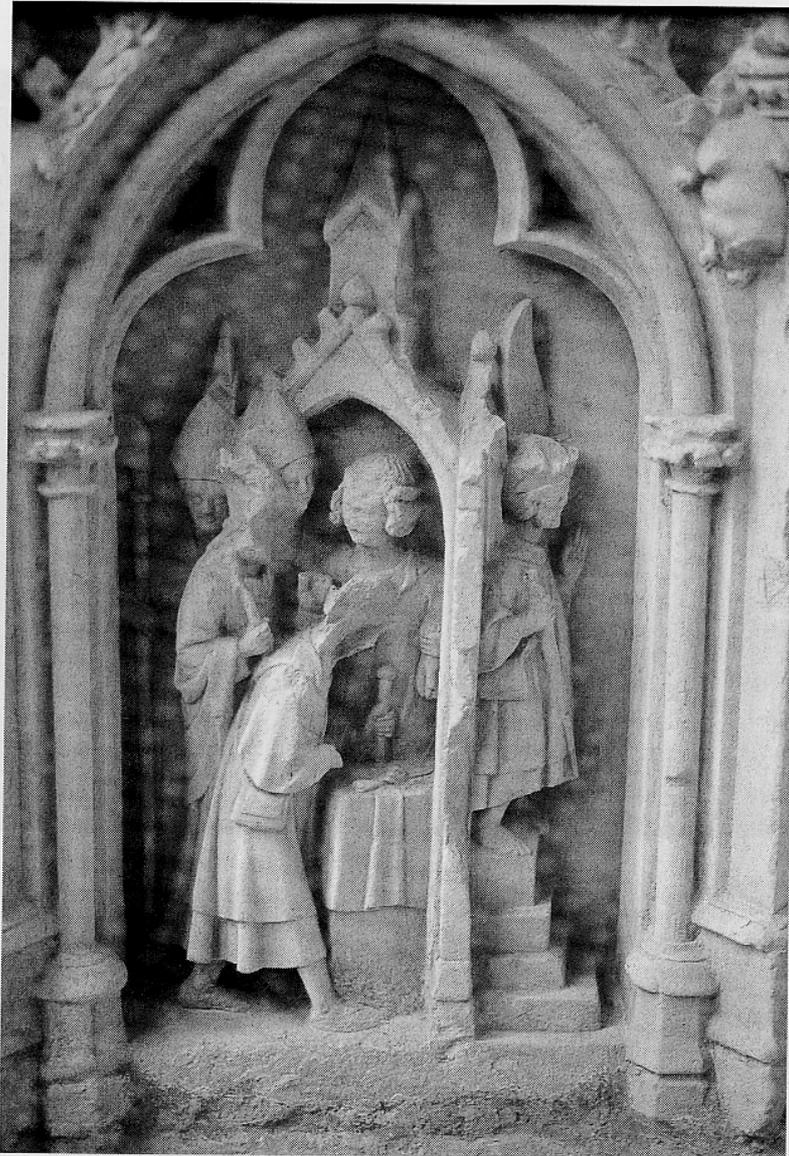


FIG. n° 9. — Trinité de Fécamp, tombeau de Thomas de Saint-Benoît, détail de la cuve : scène de la consécration de l'édifice par Guillaume Longue-Épée.

(Cliché Christian Lemzaouda, Centre Chastel.)

les protagonistes et l'autel du miracle se trouvant à la fois dans l'édifice miniature et hors de celui-ci. Sur ce point, la sculpture du Pas de l'ange diverge fortement et témoigne d'une rupture radicale dans l'appréciation de l'espace et de la narration. Il est frappant de remarquer qu'aucun des deux volets principaux du miracle n'y apparaît : le pèlerin n'est pas montré déposant le couteau sur l'autel, pas plus qu'il n'est figuré prêt à s'élever dans les airs. À la place, le sculpteur a disposé le personnage entrant dans l'église ainsi que la porte secondaire par laquelle il est censé sortir mais sur le seuil de laquelle il n'apparaît pas encore. L'ange-pèlerin n'est représenté ici qu'une seule fois, alors qu'il interrompt la discussion du duc et des prélats pour pénétrer dans le bâtiment. De ce fait, il incombe alors au spectateur de se figurer la suite de

l'action (dépose du couteau et envol miraculeux) devant se dérouler à l'intérieur de l'édifice miniature.

Cette disparition du miracle lui-même s'effectue au profit d'une cohérence spatiale et narrative nouvelle, en tout cas radicalement différente de celle de la scène du tombeau de Thomas de Saint-Benoît. Ainsi, le fidèle n'est plus immédiatement et directement spectateur des épisodes miraculeux dont l'illustration prime la cohérence spatiale de la scène, mais ceux-ci lui sont uniquement suggérés comme devant advenir à l'intérieur d'un espace qui donne l'illusion d'un lieu cohérent et parcourable. C'est à l'intérieur de cet espace qu'il convient d'imaginer mentalement la déambulation et les actions des protagonistes. À travers cette comparaison se dessine l'une des ruptures importantes de l'histoire de la représentation sculptée à la fin du Moyen Âge. Celle-ci tend, entre les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant, vers un illusionnisme nouveau, dans lequel les lieux de l'action ne sont plus déterminés par de simples indications topographiques à caractère didactique, mais sont devenus de véritables espaces cohérents, parcourables. Cette mutation, sensible à Fécamp, s'illustre déjà de manière exemplaire dans le soubassement révolutionnaire du tombeau de Philippe le Hardi pour la Chartreuse de Champmol, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. À un siècle de distance environ, les deux scènes sculptées du même épisode miraculeux témoignent de la transformation radicale intervenue aux alentours de 1400 dans l'appréhension de l'espace et de la narration.

4. *De l'opportunité de légendes de fondation.* — Le choix des épisodes légendaires de l'histoire de l'abbaye, et singulièrement de celui-ci, pour décorer le soubassement du tombeau de Thomas de Saint-Benoît répond à différents critères. La scène de la confirmation des privilèges de l'abbaye obtenue par Guillaume de Volpiano auprès de Benoît VIII en 1016 — notamment l'exemption de la juridiction épiscopale qui est la première en date des exemptions normandes — paraît bien pouvoir se comprendre en regard des difficultés rencontrées par Thomas de Saint-Benoît pour défendre ses prérogatives au début du XIV<sup>e</sup> siècle (il dut se rendre à Rome pour obtenir confirmation de son élection et de ces privilèges<sup>41</sup>). Il paraît pour autant aventureux de s'avancer trop loin dans l'interprétation des autres scènes. Si l'attention portée au patronage et à la protection accordés par les ducs normands à l'abbaye est assez sensible, son analyse réclame de grandes précautions, qui concernent au premier chef l'édicule du Pas de l'ange.

40. Sur ce dernier, F. Joubert, *Le tombeau de Philippe le Hardi*, dans *Künstlerischer Austausch/Artistic Exchange*, Akten des XXVIII. Internationalen Kongresses für Kunstgeschichte, Berlin, 1990, p. 729-739, et *L'illusionnisme monumental à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : les recherches d'André Beauneveu à Bourges et de Claus Sluter à Dijon*, dans *Pierre, lumière, couleur, études d'histoire de l'art du Moyen Âge en l'honneur d'Anne Prache*, Paris, 1999, p. 367-384.

41. G. Sommers Wright, *A tomb program...*, p. 205.

Pour G. Sommers Wright, l'insistance mise sur le rôle des ducs normands tend à renforcer le prestige de l'institution, ainsi placée sous la protection des ancêtres des rois anglais<sup>42</sup>. Un regard rapide sur la production historiographique anglaise de la fin du Moyen Âge ne permet pourtant pas de confirmer cette analyse : les textes historiques anglais de cette époque passent très largement sous silence les origines normandes de la dynastie régnante<sup>43</sup>. Si la conquête de la Normandie, le traité de Troyes puis la mort de Charles VI transformèrent considérablement les rapports entre la France et l'Angleterre et le statut du duché dans l'opinion anglaise<sup>44</sup>, l'implantation militaire anglaise ne paraît pas avoir été suivie d'un rappel de la généalogie normande des souverains insulaires.

Dans les *Chroniques d'Angleterre* (le *Brut*), le principal texte historique en langue vernaculaire diffusé dans l'île à la fin du Moyen Âge comme en témoignent le nombre de ses copies ainsi que les différentes continuations qu'il suscita<sup>45</sup>, Guillaume le Conquérant succède à Harold sans que soient développées les ascendances normandes du premier<sup>46</sup>. Comme l'a en effet récemment rappelé Christiane Klapisch-Zuber, les constructions généalogiques royales anglaises avaient dès le XIII<sup>e</sup> siècle tenté de gommer les ruptures dans l'histoire du pays pour mieux arrimer la dynastie angevine à la continuité des souverains anglo-saxons, par-delà l'usurpation du Conquérant<sup>47</sup>. Il est donc assez douteux que l'importance accordée à Guillaume Longue-Épée et à ses successeurs dans les représentations du tombeau de Saint-Benoît ait été envisagée comme une manière de placer l'abbaye sous la protection des rois anglais qui en étaient les lointains descendants. La même objection peut donc être opposée à cette interprétation au sujet de la scène du Pas de l'ange, dans les premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle : la valorisation de Guillaume Longue-Épée n'y est pas davantage un rappel de la généalogie royale anglaise.

42. *Ibid.*

43. Antonia Grandsen, *Propaganda in English medieval historiography*, dans *Journal of medieval history*, 1975, p. 363-382, à la p. 364.

44. Christopher Allmand, *Lancastrian Normandy (1415-1450)*, Oxford, 1989, p. 19, et *La Normandie devant l'opinion anglaise*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 128, 1970, p. 345-368, à la p. 367.

45. Rédigé pour l'un des membres de la famille Lancastre au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le *Brut* fut traduit en anglais entre 1350 et 1380 pour la période allant de Brutus à 1333, puis poursuivi jusqu'en 1377. Une première continuation, pour la période 1377-1419, fut ensuite rédigée vers 1430 et deux autres, jusqu'en 1430 et 1436, furent ajoutées vers cette dernière année. Les continuations postérieures de 1461 et 1475 ne concernent pas notre recherche. Voir A. Grandsen, *Historical writing in England*, Londres, New-York, 1996, 2 vol., t. I, p. 73, et t. II, p. 220 et suiv.

46. Chap. 131, « How Harolde that was Godwynus sone, was made Kyng ; how he scaped from the Duc of Britaign » (éd. Friedrich W.D. Brie, *The Brut or the Cronicles of England*, Londres, 1906-1908, 2 vol. [*Early English Text Society*, 131], t. I, p. 134) ; chap. 132, « How William Bastard, Duc of Normandy, come into Engeland & quellede Kyng Harold » (*ibid.*, t. I, p. 136).

47. Cette volonté explique le caractère non héréditaire de la succession telle qu'elle est figurée dans les documents étudiés par C. Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres : essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000, p. 182.

Les incertitudes qui pèsent sur les conditions exactes de la commande du Pas de l'ange ne permettent malheureusement pas d'en connaître les motivations précises. Sur ce point en effet, la plus grande confusion règne chez les érudits. Dom Le Hule le premier, à ma connaissance, attribuait en 1684 la commande de l'édicule du Pas de l'ange à l'abbé Gilles de Duremont (mais la situait improprement en 1428), attribution reprise ultérieurement par L. Fallue puis J. Vallery-Radot<sup>48</sup>. Gilles de Duremont est bien connu des historiens normands pour avoir été l'un des juges ecclésiastiques de Jeanne d'Arc et il fut, à ce titre, l'objet d'un opprobre rétrospectif presque unanime et d'une grande violence<sup>49</sup>. Vingt-quatrième abbé de Fécamp, de 1423 à 1444, il se plaça sans réserve sous l'autorité anglaise. Conseiller d'Henri VI, il conduisit pour lui d'importantes ambassades à Bâle en 1431 ou auprès de la cour de Charles VII en 1438<sup>50</sup>. La chronologie revue des travaux interdit pourtant de faire de lui le commanditaire du Pas de l'ange puisque, en 1420, l'abbaye de Fécamp était encore en théorie dirigée par son prédécesseur immédiat, Estod d'Estouteville.

Ce dernier personnage, abbé de 1391 à 1423, a mieux trouvé grâce aux yeux des historiens normands en raison de sa fidélité à l'égard du pouvoir royal français et de son souci manifeste de maintenir les privilèges de l'abbaye et d'en réformer le fonctionnement<sup>51</sup>. C'est peut-être son refus de prêter serment à Henri V après la chute de Rouen en janvier 1419 qui le conduisit à se retirer temporairement à Fontaine-le-Bourg (possession de l'abbaye) puis à Saint-Gervais<sup>52</sup>. Les dates et les causes précises de cet exil ne sont cependant pas certaines. En outre, dès 1418, Estod d'Estouteville ne semble avoir résidé que de manière épisodique dans son abbaye : le 27 octobre de cette année, une plainte adressée au roi et au duc de Bourgogne paraît avoir indiqué que l'abbé de Fécamp, infirme et impotent, faisait alors sa « demeure presque ordinaire » au château familial de Bayne-lès-Mantes « sans se mettre en peine de pourvoir

48. G. Le Hule, *Le trésor...*, p. 262 ; L. Fallue, *Histoire de la ville...*, p. 272 ; J. Vallery-Radot, *L'église de la Trinité...*, p. 75.

49. Henri Gourdon de Genouillac, *Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés*, Paris, 1872, p. 239 ; abbé Joseph Daoust, *Jean de Bouesgue et Gilles de Duremont, juges de Jeanne d'Arc*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp...*, t. I, p. 155-160, à la p. 159.

50. J. Daoust, *Jean de Bouesgue...*, p. 159. Plus généralement, voir François Neveux, *Le clergé normand pendant la guerre de Cent Ans (1417-1450)*, dans *La Normandie dans la guerre de Cent Ans (1346-1450)*, éd. Jean-Yves Martin, Milan, 1999, p. 55-58, et Roger Jouet, *La fidélité à la France à l'épreuve de l'occupation anglaise (1417-1450)*, *ibid.*, p. 51-54.

51. Sur Estod d'Estouteville et son abbatiat, voir *Catalogus abbatum Fiscamnensium*, dans *Patr. lat.*, t. 147, col. 483, n° XXIII, et *Gallia christiana*, t. XI, col. 212. Voir aussi L. Fallue, *Histoire de la ville...*, p. 242-259 ; H. Gourdon de Genouillac, *Histoire de l'abbaye...*, p. 236-238 ; Pierre Zurfluh, *L'héraldique des abbés de Fécamp*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp...*, t. II, p. 275-294.

52. Gabriel de la Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie*, Paris, 1902, p. 275.

aux besoins des moines »<sup>53</sup>. Il mourut finalement à Fécamp le 18 octobre 1423 et fut inhumé dans la nef de l'église<sup>54</sup>.

Pendant son absence, le prieur et les religieux héritèrent de la gestion du temporel et un certain Jean le Cuillierier, de Rouen, fut nommé receveur des deniers de l'institution<sup>55</sup>. Le monastère et la ville, occupés par la troupe de l'Anglais John Falstolf, connurent des heures pénibles qu'aggravèrent encore une dévaluation de la monnaie et la perte de revenu qu'elle entraîna. C'est dans ce contexte difficile que prit place la décision de rénover le reliquaire du Pas de l'ange. Le possible éloignement de l'abbé en titre, Estod d'Estouteville, au moment du contrat interdit d'en faire en toute certitude l'initiateur et l'inspiateur principal de ces travaux.

Le compte conservé pour l'exercice allant de septembre 1420 à Pâques 1422, fournit quelques indications complémentaires<sup>56</sup>. Dans un petit préambule qui y fut ajouté en juillet 1422, Nicole Canal, Roger Mistel et Jacques d'Orléans, « commissaires ordonnez de par le roy [...] a ouïr le compte de Jean le Cuillierier, receveur de l'église de Fescamp », se font l'écho des plaintes des moines, qui protestaient que « les rentes et revenues de leur eglise sont en voye de perdition s'il ne leur est pourvieu de gouverneur et administrateur fort religieux ou seculier »<sup>57</sup>. Cette situation financière manifestement périlleuse était expliquée au premier chapitre des dépenses, où Jean le Cuillierier précisait que la baronnie de Fécamp ne disposait alors plus de receveur ordinaire « tant pour l'absence de monseigneur l'abbé que pour l'occasion de la guerre et par ce en avoit chacun pris a son plaisir ce qu'il avoit peu receu sans en rendre aucune desclaracion ou compte »<sup>58</sup>. Cette mention semble donc attester de l'éloignement et du désintérêt d'Estod d'Estouteville pour la vie de son abbaye, au moins pour la période précédant immédiatement la rédaction du compte. L'abbé apparaît pourtant à sept reprises dans le registre, où on le voit recevoir le paiement de différentes sommes, d'un faible montant, il est vrai, et qui ne

53. La plainte est aujourd'hui connue uniquement d'après une mention de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (voir ci-après, note 64).

54. G. de La Morandière, *Histoire de la maison...*, p. 278 ; *Catalogus abbatum...*, loc. cit. ; *Gallia christiana*, t. XI, col. 212.

55. L. Fallue, *Histoire de la ville...*, p. 254. Le roi ordonna également que l'aumônier Jean Bouesque prît soin de l'abbaye (Bibl. nat. de Fr., lat. 11194, fol. 287).

56. « Le compte de la revenue de l'abbaye de Fescamp commençant le XVIII<sup>e</sup> jour de septembre an MCCCCXX et finissant au terme de la Pasques an MCCCCXXII incluz, fait et rendu par Jehan le Cuillierier a ce commis par le roy nostre souverain seigneur » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 3). Une fois encore, l'inventaire sommaire de la série H conduit à un contresens important, puisque ce registre y est décrit comme suit : « Mense abbatiale. — Baronnie de Fécamp : état des revenus de la châteltenie de Fécamp, dressé sur l'ordre de l'abbé Estout d'Estouteville par Jean le Cuillierier (avec table du xviii<sup>e</sup> siècle) [...] 1422 [...] dans le registre se trouve intercalé un cahier des revenus de la paroisse de Saint-Léonard. » Or c'est justement l'absence de l'abbé Estod d'Estouteville qui conduisit, pour une part, à la rédaction de ce compte et à son audition par les commissaires royaux en 1422.

57. Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 2.

58. *Ibid.*, fol. 3.

permettent pas de conclure à son implication personnelle dans la gestion du monastère <sup>59</sup>. En bref, qu'elle fût causée par les difficultés diplomatiques consécutives à l'occupation anglaise ou par l'état de santé du prélat, l'absence d'Estod d'Estouteville à Fécamp paraît avoir contribué à désorganiser le fonctionnement de l'abbaye, et cela au moment même de la réalisation du Pas de l'ange ou peu après.

Faute d'une bonne connaissance de l'origine et de la personnalité des autres habitants de l'abbaye au début du xv<sup>e</sup> siècle <sup>60</sup>, il n'est permis que de faire des hypothèses sur l'implication éventuelle du prieur ou des moines dans les décisions de 1420. Le rejet de l'attribution à Duremont renforce toutefois les doutes soulevés plus haut sur de possibles implications politiques de la scène sculptée de l'édicule. Cette valorisation supposée des ancêtres des souverains anglais, si elle pouvait — à la limite — se comprendre de la part d'un partisan du nouveau pouvoir, peut malaisément se justifier sous un abbé plus réticent à reconnaître l'autorité anglaise. Il est par ailleurs significatif que, à la fin du xiv<sup>e</sup> et au début du xv<sup>e</sup> siècle, les liens se sont largement distendus entre l'abbaye et ses possessions en Angleterre, qui ne lui fournissaient alors plus de revenu régulier <sup>61</sup>.

Il serait même envisageable de renverser la proposition de G. Sommers Wright. Depuis Charles V, tout particulièrement, le pouvoir royal français a en effet manifesté une claire volonté d'intégrer le duché annexé par Philippe Auguste en 1204. À ce titre, l'attention du dauphin Charles, intronisé duc de Normandie en 1355, pour les monuments des premiers ducs normands, Rollon et Guillaume Longue-Épée, dans la cathédrale de Rouen témoigne, si l'on suit F. Pleybert, d'une volonté de souligner qu'une histoire commune relie la France et la Normandie <sup>62</sup>. Il est vrai que la fondation de Charles pour le tombeau de son cœur, en 1366, célèbre explicitement « le premier chef, l'illustre duc de Normandie » <sup>63</sup>, ce qui tendrait à accréditer cette lecture. Les figures des premiers ducs normands se prêtent, on le voit, à des interprétations divergentes autant qu'incertaines et, dans le cas de la scène sculptée ornant le reliquaire du Pas de l'ange à Fécamp, la volonté de l'historien de reconnaître les traces d'un contexte historique et juridictionnel précis peut conduire à des simplifications hasardeuses.

59. Selon le compte, ces sommes furent portées de Fécamp à Rouen (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 51). Cela indique-t-il que l'abbé résidait alors dans cette dernière ville ?

60. On sait que Jean le Cuillierier fut retenu prisonnier en 1419 par les Anglais : L. Fallue, *Histoire de la ville...*, p. 341. Jean Vincent, qualifié d'« Englez », et son suppléant Regnaudin Martel assistèrent Jean le Cuillierier, au moins en 1420-1422 (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2205, fol. 48).

61. Marjorie Chibnall, *Fecamp and England*, dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp...*, t. I, p. 127-135.

62. F. Pleybert, *Contribution à l'étude...*, p. 108.

63. Arch. dép. Seine-Maritime, G 3571, fol. 1 (cité par F. Pleyert, *Contribution à l'étude...*, p. 109).

La plus grande prudence s'impose donc pour suggérer d'éventuelles implications politiques à la sculpture du Pas de l'ange, et les évolutions de la piété contemporaine comme les nécessités plus prosaïques du temps fournissent peut-être des explications plus assurées. Face à une situation matérielle difficile, le recours à la dévotion populaire et aux apports financiers qu'elle induit constitua plutôt pour les moines un moyen utile de pallier la chute conjoncturelle de leurs ressources. Ainsi, la décision de renouveler le décorum d'une relique importante de l'édifice fut-elle, plus certainement, motivée par le souci de réactiver un pèlerinage qui était susceptible de constituer une source de revenus non négligeable plutôt que par des préoccupations liées aux enjeux politiques contemporains.

Il est à noter ici qu'une source tardive mais, semble-t-il, bien documentée est la seule à porter mention d'un épisode pouvant contribuer à expliquer ces travaux. Un mémoire d'une cinquantaine de feuillets, rédigé peut-être à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, signale en effet que, en 1419, « le précieux Sang, les reliques et le trésor de Fescan furent rapportez à Fescan du chateau de Torchi [Torcy] où ils avoient esté portez à cause des guerres » et que « la communauté de Fescan en donna une reconnaissance à Guillaume d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torchi et de Blainville »<sup>64</sup>. Cette translation temporaire, commandée par les dangers du temps, n'apparaît, à ma connaissance, nulle part ailleurs chez les historiens normand ou fécam-pois. Si elle a bien eu lieu, elle pourrait avoir constitué l'élément déclencheur des travaux de 1420, car après quelques mois ou quelques années d'absence imposée, les reliques et le trésor de l'abbaye durent assez naturellement faire l'objet de soins particuliers, se manifestant, dans le cas qui nous occupe, par la commande d'un nouveau reliquaire sculpté.

Si l'hypothèse repose sur une base documentaire plutôt ténue, elle s'inscrit néanmoins assez bien dans l'interprétation proposée plus haut, minimisant les enjeux politiques de la commande. Le groupe du Pas de l'ange, fidèle en cela à la légende locale, met en scène le moment de l'apparition miraculeuse du pèlerin aux ecclésiastiques et au duc en conférence. Visant à tirer bénéfice d'un pèlerinage local, la valorisation de la figure même du pèlerin à l'origine de ce culte était fort appropriée. Il était en effet assez facile pour les moines de Fécamp de relancer l'attrait des foules pour la relique en jouant sur cette identification aisément accessible et compréhensible par les fidèles. C'est en définitive une légende de fondation bien opportune que celle qui permet, par son illustration, de superposer le temps lointain du mythe et la pratique réelle des fidèles, et ce à un moment particulièrement difficile de l'histoire du monastère.

64. « Mémoires pour Fecam », Bibl. nat. de Fr., lat. 11194, fol. 287. Les événements les plus récents mentionnés dans ce texte permettent d'en placer la rédaction après 1687. Cette source ne fut reprise, à ma connaissance, que par G. de la Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville...*, p. 275.

\*  
\* \*

On me pardonnera de n'avoir évoqué qu'incidemment ici les problèmes stylistiques que pose le groupe sculpté fécampois. Sur ce terrain, malheureusement, les certitudes qui peuvent être avancées sont rares en raison autant de l'absence d'éléments de comparaison que des lacunes des études sur la sculpture normande à la fin du Moyen Âge. On connaît peu de choses sur la foule certainement abondante des petits ateliers, de formation ou d'activité locale ou régionale, dont la production se révèle parfois, comme c'est le cas ici, de très bonne qualité. N'ayant pas retrouvé ailleurs, pour l'instant du moins, la trace du maître de Fécamp, on se sera borné ici à faire sortir cet ensemble de l'oubli, dans l'espoir que d'autres études pourront, à l'avenir, l'intégrer au concert plus large de la sculpture normande à la fin du Moyen Âge.

Jean-Marie GUILLOUËT.

#### ANNEXE

S.d. et 1420, 12 octobre.

*Prix-fait et contrat passé entre les moines de Fécamp et Alexandre de Berneval pour un nouvel édicule sculpté destiné à abriter dans l'abbatiale de la Trinité la relique dite du Pas de l'ange.*

B. Copie sur papier, de peu postérieure, Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 2191.

[I] Cy ensuit par desclaracion le devis de certain ouvrage de machonnerie que veullent et ont intencion de faire faire religieux hommes et honnestes le prier et couvent de Fescamp en leur eglise dudit lieu de Fescamp pour metre et asseoir le Pas au pellerin ailleurs et plus notablement que il n'est a present.

Premierement, ledit Pas sera osté et levé de la place la ou il est a present et mis et assis dedens ung tabernacle de pierre selon la fourme dudit petit get que iceux religieux entre deux des pilliers <sup>65</sup> qui aident a soubstenir le cuer d'icelle eglise pres de l'autel matinal vers le soleil de nonne ; lequel tabernacle sera fait de bonne pierre du vergier de Saint Leu de Serens ou de meilleur, en la forme et maniere dudit petit get. Et sera icelui tabernacle acompagné et costié d'une bonne huisserie de bonne pierre de taille, par ou les pellerins passeront a aler baisier ledit Pas. Et faultra faire une petite cloeson de pierre qui se liera audit tabernacle entre icelly tabernacle et le pillier qui est de l'autre costé de celly ou sera faite ladicte huisserie, en la semblable maniere que il est pourtrait oudit petit get.

65. *Sic B* ; il manque à l'évidence un membre de la phrase.

Item, en la masse dessoubz la pierre ou sera assis ledit Pas aura une heuze ou les pellerins et pellerinez qui veudront baisier ledit Pas pourront metre leurs devociions ; et au bas de celle heuze pres du pavement aura ung guichet fermant pour prendre lezdevociions quant on voudra ; et sera fait et perchié en la pierre ou serra ledit Pas une trillie par ou lesdites devociions cherront en laditte heuze.

Item, faudra faire trois marches de degré pour monter et avaller en laditte huisserie, pour ce que le pavement dudit cuer est plus hault que le pavement des allees d'icelle eglise. Et aussy faudra sur la masse de l'ouvrage ou ledit Pas sera <sup>66</sup> l'ystore de la dedicasse par personnagez requis jusquez au nombre de sept ymagez, evesquez, archevesquez, duc et pelerin, et une apparence d'eglise ainsy que le cas le requiert. Et quant au regart desdit personnagez et eglise, se il plaist ausdit religieux et que il voyent a estre miculx a lez metre sur une tablete ou encorbellement, ledit ouvrier le sera tenu faire au choiz desdit religieux <sup>67</sup>.

Et sera tenu l'ouvrier qui fera ladite besoingne la faire bien deuement et loyalement selon ce que il est contenu et desclairé oudit petit get au regart d'ouvriers en ce recongnossans et trouver toute paine d'ouvriers du mestier de machonnerie avec bon pieux. Et lesdis religieux trouveront toute vointure et feront apporter ledit ouvrage soit par terre ou par eaue depuis lez quaiz de Rouen jusquez sur la place ou au plus pres que faire se pourra a leurs perilz et despens. Et sy trouveront lesdit religieux fer, plom, engins, cordail et establiez toutez prestez et mortier a ce faire avesquez la despence dez ouvriers qui seront et aideront a faire et parachevoir ladicte besongne quant ilz seront audit lieu de Fescamp pour asseoir ledit ouvrage ou a taillier et aprester aucunes pierres se mestier estoit, pourveu touteffois que ledit ouvrier qui fera ladite besongne sera tenu faire et aprouchier ledit ouvrage audit lieu de Rouen tout au plus pres que faire se pourra sans prejudice d'icellui ouvrage.

[II] A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, frere Pierres la Puche, bailli de Fescamp, salut. Savoir faisons que par devant Jehan le Caron, clerc tabellion juré oudit balliage, si comme il nous a raporté par son serement, fut present maistre Alixandre de Berneval, demourant a present a Rouen, lequel de sa bonne volenté, sans contrainte, recongnut et conffessa avoir fait marchié et contrault a venerables religieux et discrettes personnes messires lez religieux abbé et convent dudit lieu de Fescamp, de faire parfaire et acomplir bien et deuement l'ouvrage et besoingne de machonnerie plus et a plain contenuee et declairee en unne cedula du devis sur ce faite, parmy laquelle ces presentes sont annexees, et icelle rendre toute preste dudit mestier de machonnerie dedens le jour de la Saint Michiel en septembre prochain venant. Et pour ce faire bien et deument, comment dit est, mesdits segneurs lui seront tenus paier la somme de deux cens livres tournois, dont ilz lui en ballerent presentement avant les mains la somme de cent livres tournois, et le demourant montant autres cent livres ilz luy payront en la maniere qui ensuit, c'est assavoir cinquante livres quant il livrera ledit ouvrage sur les qués de Rouen, vingt et cinq livres quant il commencherà a asseoir ledit ouvrage, et vingt et cinq livres quant ladicte ouvre sera du tout faicte et acomplie. Desquelles chosses ledit maistre Alixandre se tint pour bien content par devant ledit tabellion. Et promist icellui maistre Alixandre tant pour luy que pour ses <sup>68</sup> ayans cause ledit ouvrage faire, parfaire et acomplir bien et deuement ainsy que dit est et que contenu est en ladite cedula annexee

66. *Sic B*, il semble manquer un verbe tel que « figurer » ou « représenter ».

67. Ce paragraphe est suivie de l'amorce, fautive et rayée, d'un autre, « Item faudra faire ».

68. Suivi de « hoirs », rayé.

et icelle rendre preste audit jour de Saint Michiel prochain devant, comme dit est, sur l'obligacion de tous ses biens et ceulx de ses hoirs, meubles et heritages, presents et a venir, a estre pris, vendus et despendus d'office de justice soubz quelle jurisdiction que ilz seroient trouvés, se mestier en estoit, et a rendre et restituer tous coustz, fres, mises, despens et dommages qui seroient fais, eus et soustenus en deffaults des choses dessusdites non deument acompliez et eu pour cacher aucune d'icellez, dont le porteur de ces lettres sera creu par tous lieux par son simple serement sans aultre preuve faire. Et sy jura aux saintes evangillez de Dieu et par la foy et serement de son corps a non jamés venir ne fere venir par luy ne par autre contre la teneur de ces presentes en aucune maniere, renonchant a toutes choses generalement par quoy venir y pourroit. En tesmoing de ce, nous a la rellacion dudit tabellion avons mis a ces lettres le seel dudit balliage sauf autri droit. Ce fut fait l'an de grace mil quatre cents vingt et le douziesme jour d'octobre, presens a ce Bardin Valles, Pierres de Bellefontaine et Pierres Desplanques. Amen.

## PUBLICATIONS ROMANÈS ET FRANÇAISES

### PARUTIONS RÉCENTES

**232. Michelle SZKILNIK, *Jean de Saintré: une carrière chevaleresque au XV<sup>e</sup> siècle***  
2003, 168 p., CHF 35 (HT) € 25,61 (TTC) ISBN: 2-600-00841-1

Roman déconcertant, *Jehan de Saintré* d'Antoine de la Sale a souvent été considéré comme un pastiche de roman arthurien, mettant en scène un chevalier épris de valeurs dépassées. Or une comparaison entre le destin de Saintré et celui de héros de biographies chevaleresques, comme Jacques de Lalain ou le maréchal Boucicaut, suggère que, loin d'être perdu dans un monde qui n'est plus fait pour lui, Saintré se meut au contraire avec une aise remarquable dans la société de cour et qu'il incarne peut-être un nouveau type de chevalerie. Cette chevalerie mondaine, préoccupée de son apparence, ne se sent plus guère investie d'une mission sociale et se contente de graviter autour du prince. Plus proche de la biographie chevaleresque que des autres romans du XV<sup>e</sup> siècle, qui, eux, préservent peu ou prou le modèle du chevalier arthurien, *Saintré* dessine la carrière non d'un chevalier courtois mais d'un courtisan.

**233. Roger BERGER et Annette BRASSEUR, *Les Séquences de Sainte Eulalie. Buona pulcella fut Eulalia***. Edition, traduction, commentaire, étude linguistique. *Cantica uirginis Eulaliae*. Edition, traduction et commentaire avec les autres poèmes du manuscrit 150 de Valenciennes, *Rithmus Teutonicus*, *Dominus caeli rex*, *Uis fidei*.  
2004, 208 p., CHF 48 (HT) € 35,12 (TTC) ISBN: 2-600-00880-2

Tous les médiévistes connaissent la Séquence *Buona pulcella fut Eulalia*, ils savent aussi que cette œuvre majeure, la première du plus ancien français, est loin d'avoir livré tous ses secrets. Les auteurs ont donc décidé de revisiter ce poème, l'histoire de la sainte qui en est le sujet, la langue dans laquelle il est écrit, son environnement dans le manuscrit 150 de la Bibliothèque municipale de Valenciennes, qui l'a miraculeusement préservé, et dont ils dressent un inventaire précis. Leur étude minutieuse révèle un poète à la fois cultivé, délicat et efficace. Elle met en lumière une langue en formation qui, contrairement à ce qu'on croit, est, par bien des points, déjà du français. Par la même occasion, ils ont aussi édité et traduit les quatre autres textes latins et germanique entourant cette Séquence romane : *Cantica uirginis Eulaliae*, *Dominus caeli rex*, *Uis fidei*, *Rithmus Teutonicus*. On verra que tous méritaient cette revalorisation.

**234. Ursula BÄHLER, *Gaston Paris et la philologie romane***  
2004, 880 p., CHF 120 (HT) € 87,80 (TTC) ISBN: 2-600-00868-3

Gaston Paris (1839-1903), grand pionnier de la philologie romane, est sans doute l'un des médiévistes français du XIX<sup>e</sup> siècle les plus cités de nos jours encore. Il n'avait jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble que propose enfin Ursula Bähler. À l'aide notamment de la très riche correspondance du savant, elle dégage des aspects centraux de la vie et de l'œuvre de Gaston Paris. Elle s'interroge ainsi tant sur le devenir complexe du philologue, souvent déformé par l'historiographie officielle, que sur les mécanismes mis en œuvre par Gaston Paris et ses collègues pour "professionnaliser" la nouvelle discipline, réputée "germanique", dans un climat fortement imprégné des tensions franco-allemandes. L'univers intellectuel du savant ainsi que son attitude vis-à-vis du moyen âge et de sa littérature sont ensuite examinés. L'étude, enfin, répond à une question, essentielle : en quoi l'œuvre et la pensée de Gaston Paris nous concernent-elles encore ?

En annexe, on trouvera la réimpression de la Bibliographie des travaux de Gaston Paris établie en 1904 par Joseph Bédier et Mario Roques.

LIBRAIRIE DROZ S.A.

11, rue Massot CH-1211 GENÈVE 12

Tél : +41 22 346 66 66, Fax : +41 22 347 23 91, E-mail : droz@droz.org

[www.droz.org](http://www.droz.org)